



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Par la présente, il est donné que lors de la séance qui se tiendra le 8 septembre 2026, à 19h30 au bureau municipal situé au 168, Route 112, Westbury, le conseil municipal de la Municipalité de Westbury prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande de dérogation mineure #2026-005 sis 160, route 112, Lot 6 326 577
– Construction d’une serre domestique dont la hauteur est supérieure à la hauteur maximale prescrite par la réglementation d’urbanisme**

L’objet de cette dérogation mineure vise à permettre :

- La construction d’une serre domestique d’une hauteur d’environ 3,96 mètres, alors que *l’article 6.4 – Dispositions applicables aux bâtiments complémentaires du Règlement de zonage* prévoit une hauteur maximale de 2,5 mètres pour ce type de bâtiment.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre lors de cette séance du conseil municipal.

Donné à Westbury le 24 août 2026

Annik Desrosiers
Directrice générale et secrétaire-trésorière